



COMMUNE de HILSENHEIM

2 Place de la Mairie 67600 Hilsenheim

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Hilsenheim, dûment convoqué le sept mai deux mille vingt quatre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire Mireille MOSSER.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la mairie.

ETAIENT PRÉSENTS :

MOSSER Mireille, Maire

JEHL Pascal - SCHMIDT Isabelle - UHL Christophe, MATHIEU Arnaud, adjoints.

Nathalie BALLAND - Catherine CROVISIER - Elisabeth EHRHART - EHRHART Katia - HUCK Audrey -

KOPP Eric - LUTHRINGER Sandra - STOECKEL Joël - WEBER Sylvain

ETAIENT ABSENTS :

KLEIN Arnaud donne procuration à Mireille MOSSER

VINCENT Ludovic donne procuration à Christophe UHL

DE SOUSA Muriel donne procuration à Elisabeth EHRHART

CASPAR Lucien donne procuration à Isabelle SCHMIDT

DEICHLER Nathalie absente

HEINRICH Claude absent

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 AVRIL 2024

3. DOMAINES ET PATRIMOINE

3.1 CHASSE : AGREMENT DES CANDIDATURES ET PROCEDURE D'ADJUDICATION

4. GESTION DU PATRIMOINE

Accusé de réception en préfecture
N° 240514-1-DE
Date de télétransmission : 09/08/2024
Date de réception préfecture : 09/08/2024

- 4.1 GRATUITE POUR LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE
- 4.2 RAJOUT D'UN BAREME : LOCATION ENTREPRISE POUR LA SALLE MULTISPORTS

5. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

5.1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

6. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

6.1 JURYS D'ASSISES

7. DIVERS

- SIGNATURE CONVENTION APELL
- PROJET STORENGY : STOCKAGE SOUTERRAIN HYDROGENE
- DEMISSION
- PRES

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il appartient au conseil de désigner au début de chaque séance son (sa) secrétaire parmi les membres du conseil municipal, qui

DESIGNE Monsieur Joël STOECKEL comme secrétaire de séance.

Arrivée de Eric KOPP à 18h44

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 AVRIL 2024

Le conseil municipal émet des observations :

Monsieur Joël STOECKEL demande à ce que toutes les procurations soient imprimées avant chaque conseil.

Madame Catherine CROVISIER regrette qu'il n'y ai pas eu de compte rendu du PLU, qu'aucune date pour une commission sécurité n'ai été fixée. Elle souhaite également le compte rendu de la commission environnement zonage.

Madame Mireille MOSSER lui répond qu'un compte rendu sera fait dès que les zonages auront été mis sur la carte. De plus, un compte rendu par mail des échanges de la commission a été transmis aux membres dont Mme CROVISIER fait partie.

Monsieur MATHIEU Arnaud explique que concernant le PLU un courrier sera envoyé aux administrés ayant posé des questions. Les élus seront prévenus.

Madame Isabelle SCHMIDT souhaite apporter des précisions sur le point précédent du vote des taux d'imposition. En effet, il y a eu une mauvaise compréhension entre taux et point.

Selon Mme schmidt, les taux d'imposition n'auraient pu être augmentés.

Madame Catherine CROVISIER demande à ce que cela soit préparé pour la prochaine commission

finances.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,
ADOpte PAR 16 VOIX POUR ET QUATRE ABSTENTIONS.**

3. DOMAINES ET PATROMOINE

3.1 CHASSE : AGREMENT DES CANDIDATURES ET PROCEDURE D'ADJUDICATION

Rapporteur : Mireille MOSSER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2023, portant approbation de la constitution et du périmètre des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse suite à une consultation par voie dématérialisée.

Vu le dossier déposé par M. BANDI pour les lots 1,2,3 et 5 et le dossier de M. FREYSZ pour le lot 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

Pour les lots n°1-2-3 et 5 faisant l'objet d'un droit de priorité, **D'AGREER LA CANDIDATURE** de Monsieur Yves BANDI

Pour le lot 2, **D'AGREER LA CANDIDATURE** de Monsieur FREYSZ.

4. GESTION DU PATRIMOINE

4.1 GRATUITE POUR LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

Suite à la délibération du 20 mars 2023 concernant les tarifs pour les locations de salle, il y a lieu de rajouter que la gratuité de la salle polyvalente une fois par an concerne les associations du village ayant leur statut dans celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20240514-1-DE
Date de réception préfecture : 09/08/2024

APPROUVE que seules les associations ayant leur statut dans le village ont droit, une fois/an, à la gratuité de la salle polyvalente.

4.2 RAJOUT D'UN BAREME : LOCATION ENTREPRISE POUR LA SALLE MULTISPORTS

La commune souhaite permettre à des entreprises extérieures, désirant organiser des tournois sportifs, de louer la salle multisports.

La commission vie associative propose :

ENTREPRISE DE LA COMMUNE	ENTREPRISE EXTERIEURE
500 €	1000 €
300 € / demie journée	500 € / demie journée

Caution 1500€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la mise en place du barème ci-dessus pour la location de la salle polyvalente à des entreprises extérieures dans le cadre de manifestations sportives :

ADOpte PAR 12 VOIX POUR – 8 CONTRE (Catherine CROVISIER, Muriel DE SOUSA, Elisabeth EHRHART, Katia EHRHART, Audrey HUCK, Eric KOPP, Joël STOECKEL, Sylvain WEBER)

APPROUVE la mise en place du barème ci-dessous pour la location de la salle polyvalente à des entreprises du village dans le cadre de manifestations sportives :

ADOpte PAR 19 VOIX POUR – 1 CONTRE (Joël STOECKEL)

Monsieur Pascal JEHL intervient à 19h19, Monsieur Faivet filme le conseil municipal.

5. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

5.1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Dans le cadre du droit de préemption, la commune est prioritaire pour acquérir les biens ci-dessous avant d'être proposé aux acquéreurs potentiels.

La Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions suivantes :

ANCIEN PROPRIETAIRE	SITUATION DU BIEN	CONTENANCE	NOUVEL ACQUEREUR	MONTANT
Monsieur STECIN Christian	9 rue Croisée Accusé de réception en préfecture 067-2160106-20240805 Date de télétransmission : 09/08/2024 Date de réception préfecture : 09/08/2024		Monsieur MARAJO Johan	177 570 €

Monsieur STECIN Roland Madame TAGLANG Evelyne Monsieur STECIN Eric		6,91 ares	et Madame LOUIS Alicia	
ZAMOLO Claude et REYMANN Régine	44 rue de Muttersholtz	1 a 125 ca	SCHWARTZ Christophe et ENGEL Nadine	190 000

6. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

6.1 JURYS D'ASSISES

Pour la constitution de la liste préparatoire et conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, il appartient à la Maire de procéder publiquement au tirage au sort de 6 noms à partir de la liste électorale.

Lors du tirage au sort, la Maire n'a pas à traiter des incompatibilités ou incapacités dont elle pourrait avoir connaissance.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge des 23 ans en 2025 ne pourront pas être retenues. La liste définitive des jurés sera dressée au Tribunal Judiciaire de Strasbourg et la Cour d'Appel de Colmar par une commission spéciale.

Le juré retenu pour siéger lors d'une session d'assises, participe aux côtés des magistrats professionnels au procès des personnes accusées de crime.

6 personnes ont été tirées au sort en vue de la préparation de la liste des jurés d'assise et des citoyens assesseurs pour 2025.

7. DIVERS

Signature convention Famille Mr Apell :

Sur la rue de Muttersholtz, un pont a été créé sur la chaussée, afin d'accéder à une parcelle. Celle-ci n'est accessible que par le pont. Une convention a été signée, la commune gère la gestion du suivi des travaux mais le propriétaire paie le coût de ceux-ci.

La commune fournit les autorisations et impose la capacité ; le poids et la forme.

Périscolaire : Un plan définitif des clôtures sera envoyé ultérieurement.

La piste cyclable entre Hilsenheim et Muttersholtz est terminée. Il reste des panneaux à poser.

La remise technique se fera fin du mois et l'inauguration en septembre.

Echafaudages autours du château d'eau : le SDEA a des soucis avec le sous-traitant. Certaines lettres à la porte du château sont tombées.

Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20240514-1-DE
Date de télétransmission : 09/08/2024
Date de réception préfecture : 09/08/2024

Mme La Maire revient sur sa proposition de mettre ces chevaux sur le pré de M. Vrabely. Cette proposition a été faite en toute bonne foi et afin d'ouvrir la discussion sur ce qui sera fait : Eco paturage. Au vu des réactions cela ne s'est pas fait.

Monsieur Eric KOPP souligne qu'il est déplorable que la camionnette des agents techniques ne soit pas nettoyée et que cela ne reflète pas une bonne image de la commune. De plus, les agents techniques partent avant l'heure de fin de travail.

Madame la Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Sandra BALLAND et explique les motifs invoqués par celle-ci.

Rue d'Ebersmunster : Un appel d'offre a été lancé afin de trouver un bureau d'étude pour le suivi des travaux. 8 bureaux d'étude ont répondu et 3 seront retenus afin de nous faire une offre financière.

Monsieur Eric KOPP rappelle que la chicane est sans cesse détériorée et déplacée. Il demande s'il ne pourrait pas être mis de l'eau ou du sable dedans. Cependant, cela n'est pas possible.

Madame Sandra LUTHRINGER rappelle que les tracés n'ont toujours pas été faits rue de Bindernheim. Monsieur Pascal JEHL précise que les passages piétons ont été refaits et que le plus urgent a été fait. Le devis pour la démolition du mille club a été signé.

Le CME souhaite mettre les petits bonhommes en bois au niveau des passages piétons. Pour cela, Madame Sandra LUTHRINGER demande du matériel.

Madame MOSSER fait un bilan de ce qui a été réalisé depuis le début du mandat (PJ en copie).

Madame Sandra LUTHRINGER regrette que lors des conseils tout le monde se coupe la parole et qu'il y ait un manque de respect entre élus.

Madame Katia EHRHART regrette que certaines commissions ne se réunissent pas et que lorsqu'une commission est organisée, il y ait si peu de monde présent. Monsieur Sylvain WEBER reproche qu'il n'y ait pas toujours de rapport de fait.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21h52.

Le secrétaire,
Joël STOECKEL
Démissionnaire

Fait à HILSENHEIM le 14 mai 2024

La Maire
Mireille MOSSER



Accusé de réception en préfecture
067-216701961-20240514-1-DE
Date de télétransmission : 09/08/2024
Date de réception préfecture : 09/08/2024

Mise au point 30/07 (MANDAT 2020 – 2024)

Rues :

- Bindernheim : agrandissement et sécurisation du trottoir
- Pommier cerisiers : création et sécurisation usage d'un chemin partagé, changement des candélabres avec enfouissement des réseaux secs
- Grendel blé : idem rue pommiers cerisiers
- Pistes cyclable

Sécurité :

- Brigade verte
- Chicane
- Réduction vitesse
- Commission sécurité avec réunion publique et travail avec habitants sur la vision générale
- Peinture
- Mille clubs : destruction
- Aire de jeux
- Création Multisport
- Parking salle sécurité avec accès
- Mise aux normes de puits d'incendie

Environnement :

- Forêt
- Chasse
- AF
- Tvb : mares péda et dissimulée – sentier circuit découverte - pont sur Landweggrazben – réunion publique – création panneau sur le sentier
- SDEA : restauration du Landweggraben – restauration Leegraben plus chapelet de mares et frayères

Bien à vivre et communication :

- Arbres pour notre dame
- Fermeture city centre
- Deux repas annuels élus et agents
- Repas des aînés maintien
- Carnaval etc...

Bâtiment :

- Chaufferie Presbytère
- Chaufferie EHPAD
- Classe CME

Accusé de réception en préfecture 067-216701961-20240514-1-DE Date de télétransmission : 09/08/2024 Date de réception préfecture : 09/08/2024
--

Et tout cela sans DGS et avec du personnel en arrêt maladie.